



CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 11 MAI 2022

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l’Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Philippe COCATRE-ZILGIEN, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MERCIER, M. Jean MERCIER-YTHIER, Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON, Mme Martine PELÉ, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Maria RIFQI, M. Quentin EPRON, M. Jean-François FROUSTEY, Mme Agata de LAFORCADE, Mme Sophie LUTRAND, Mme Lisa MORHAIM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, professeurs.

Mme Sorya BOURDON, M. Eric DOUSSET, M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD, personnels BIATSS.

Mme Ferdouass RACHIDI, M. Rayan SAIBI, M. Antoine GUILLAUME, M. Lucas TRIFFAULT, Mme Ada SANSAULT, Mme Maylis de CIBON, Mme Lisa HARTUNG, M. Ahmed SOLIMAN, Mme Fidan-Isabelle BASIDIK, M. Lucas GONIAK, Mme Zéa MIRAN, M. Julien AZOULAI, Mme Laura PELLEGRINO, M. Samuel BADER, étudiants.

Mme Stéphanie MOTTA-GARCIA, M. Pierre STORRER, Mme Sandrine ZIENTARA, personnalités extérieures.

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2022.....	3
2. Élection du vice-président (article 8 des statuts)	3
3. Élection des vice-présidents étudiants.....	4
4. Avis sur les critères de composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant	7
5. Avis sur les critères d'attribution des points des dossiers de l'engagement étudiant.....	8
6. Désignation des membres de la section disciplinaire issus du conseil des études et de la vie étudiante	9
7. Avis sur la feuille de route pour la transition écologique.....	11

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris Panthéon-Assas s'ouvre à 15 heures 05 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2022

M. le Président signale que le procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance du CEVE, car il n'a pas encore été établi.

L'adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2022 est reportée.

2. Élection du vice-président (article 8 des statuts)

M. le Président explique que l'article 8 des nouveaux statuts de l'Université Panthéon-Assas prévoit l'élection de trois vice-présidents statutaires : le vice-président du conseil d'administration, le vice-président du conseil de la recherche et le vice-président du conseil des études et de la vie étudiante. Ils sont élus parmi les membres des conseils dont ils sont membres, à la majorité des membres présents ou représentés.

Lors de cette séance, les membres du conseil sont invités à élire le vice-président du conseil des études et de la vie étudiante.

Une seule candidature a été reçue, celle du professeur Marie-Hélène MONSÉRIÈ-BON. Avant de procéder au vote, il convient de demander si un membre du conseil souhaite présenter sa candidature.

Aucune autre candidature ne se manifeste en séance.

M. le Président propose que Madame MONSÉRIÈ-BON présente sa candidature, avant de passer au vote.

Mme MONSÉRIÈ-BON déclare qu'après dix-huit mois écoulés dans ses fonctions de vice-présidente au sein l'équipe présidentielle, période qui lui a permis de s'investir dans les dossiers relevant des études et de la formation, elle souhaite poursuivre sa tâche au service de l'Université.

Des dossiers complexes ont été traités, notamment la gestion de la crise Covid, dans une période évolutive, où il fut nécessaire de s'adapter et de garder le contact avec les étudiants. Le passage à la sélection en Master 1 pour les étudiants qui suivent la filière droit fut l'autre dossier majeur et très sensible de la période écoulée. La présidence a essayé, au mieux, d'accompagner les étudiants et les responsables de Master, de les informer et de les aider.

Un travail avec l'équipe de la Direction des études et de la formation a été mené afin d'améliorer son organisation et son fonctionnement, ce qui a permis une collaboration fructueuse avec des personnels très mobilisés.

Les chantiers à venir demanderont la même mobilisation, avec en premier lieu la réflexion initiée par le Président sur l'offre de formation. Réunie, la communauté universitaire devra réfléchir aux enjeux et aux projets de l'Université ainsi qu'à la formation qui sera offerte aux

étudiants. C'est un point essentiel des années à venir. En matière de formation, de nouvelles synergies émergeront dans le cadre de l'EPEX.

En conclusion, Mme MONSÉRIÈ-BON sollicite la confiance des membres du conseil.

M. le Président propose de passer au vote, sauf si des observations sont formulées.

Aucune observation n'est formulée.

Il est proposé de procéder au vote à bulletin secret sans passage par l'isoloir. Cette proposition ne soulève aucune objection.

Après le vote, la séance est suspendue le temps du dépouillement.

M. le Président annonce 39 votants, 38 exprimés et 1 blanc.

Madame Marie-Hélène Monsériè-Bon est élue à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président l'invite à rejoindre la tribune.

3. Election des vice-présidents étudiants

M. le Président se réfère ici aussi à l'article 8 des statuts de l'Université Panthéon-Assas, et rappelle qu'un vice-président étudiant et son suppléant doivent être élus parmi les représentants des étudiants du Conseil des études et de la vie étudiante. L'élection a lieu à la majorité absolue des membres de ce conseil, présents ou représentés. Le vice-président étudiant est élu avec son suppléant pour la durée du mandat des élus étudiants, c'est-à-dire pour deux années. Son mandat est renouvelable une fois. L'élection a lieu au scrutin nominal majoritaire à deux tours, par les membres du Conseil. Le vote est secret, avec passage par l'isoloir. L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Trois candidatures ont été reçues :

- Madame Ada SANSAULT, avec pour suppléant Monsieur Lucas TRIFFAULT (La Corpo) ;
- Monsieur Ahmed SOLIMAN, avec pour suppléant Monsieur Antoine GUILLAUME (respectivement Assas.net et Union des doubles diplômes d'Assas) ;
- Monsieur Rayan SAÏBI, avec pour suppléante Madame Zéa MIRAN (Assas in Progress).

Les professions de foi ont été mises à la disposition des membres du Conseil. M. le Président propose de procéder à l'audition des candidats. Auparavant, il demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer.

Aucune autre candidature n'est déposée.

M. le Président annonce que la liste des candidatures est par conséquent arrêtée à la liste énoncée et propose de donner la parole à chacun des binômes, qui exprimera sa profession de foi.

Le temps de présentation imparti à chaque binôme est de dix minutes. Les candidats qui ne présentent pas leur programme seront invités à sortir de la salle au moment de la présentation de leurs camarades. Le Conseil passera au vote après présentation des candidatures.

L'ordre de passage défini par tirage au sort comme suit :

1. Monsieur Rayan SAÏBI et Madame Zéa MIRAN.
2. Monsieur Ahmed SOLIMAN et Monsieur Antoine GUILLAUME ;
3. Madame Ada SANSAULT et Monsieur Lucas TRIFFAULT.

M. SAIBI et Mme MIRAN, respectivement étudiants en 2^e année de licence de droit et en 3^e année de double licence histoire médias, siègent au sein de ce conseil en tant qu'élus Assas In Progress. Insistant sur la nécessité d'impulser un nouveau souffle à la représentation étudiante, ils présentent une candidature engagée et souhaitent être le relais entre les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs. L'association, qui affiche un taux de présence aux Conseils centraux atteignant 100 % durant ces deux dernières années, a deux représentants élus au CROUS de Paris. Les deux candidats proposent de :

- rejoindre la Conférence nationale des étudiants vice-présidents d'université ;
- renforcer les liens avec la représentation étudiante de Melun, ainsi que les représentants étudiants des établissements composantes ;
- doter la Commission des droits de davantage de prérogatives ;
- porter la création d'un Observatoire de la vie étudiante et des discriminations ;
- renforcer la possibilité pour les étudiants de recourir aux vacations étudiantes dans les services administratifs de l'Université ;
- promouvoir davantage de contrats doctoraux ;
- accentuer les moyens des personnels administratifs afin d'assurer des rentrées, des sessions d'examens et des remises de notes aussi fluides que possible pour les étudiants.

M. le Président propose d'ouvrir la possibilité de poser des questions aux candidats.

Aucune question n'est posée.

M. SOLIMAN et M. GUILLAUME, respectivement étudiants en 3^e année de licence de science politique et en 3^e année de double licence droit-économie, prennent ensuite la parole afin de présenter leur candidature pour les associations Assas.net et UDDA. Entraide, bien-être, excellence et égalité des chances, telles sont les valeurs que ces deux associations partagent et souhaitent valoriser pour cette candidature.

Porteuses ou contributrices de projets majeurs ces derniers mois, tels que l'épicerie solidaire, le don du livre, le programme égalité des chances ou encore la feuille de route écologique, les deux associations souhaitent poursuivre leur engagement par cette candidature à la vice-présidence étudiante. Ainsi, les candidats proposent de :

- renforcer la communication entre les différents membres de la communauté universitaire : enseignants, membres du personnel administratif et étudiants ;
- créer une assemblée des étudiants de l'EPEX ;

- renforcer les rapports entre les campus de Paris et de Melun, en formant un bureau avec Madame Dekker, afin d'établir un lien de communication permanent et effectif ;
- participer à la réflexion sur l'offre de formation et la sélection en master ;
- s'engager sur l'insertion professionnelle en accompagnant la mise en place de la plate-forme Alumni et la réforme de Réseau Pro, deux projets déjà engagés par le CIO ;
- renforcer les actions liées à la santé et au bien-être des étudiants.

M. le Président propose d'ouvrir la possibilité de poser des questions aux candidats.

Une intervenante demande que le rôle de Mme Dekker soit précisé.

M. SOLIMAN répond qu'elle est la représentante élue des étudiants du centre de Melun.

M. le Président observe que la création de la représentation des étudiants de Melun est très récente. Elle date de mars 2021. Il avait demandé que les étudiants de Melun soient représentés auprès des vice-présidents étudiants, et c'est Adèle Dekker qui a été élue. Cette étudiante est très engagée dans la vie du campus et participe à toutes les réunions des élus étudiants.

Mme SANSAULT et M. TRIFFAULT, vice-présidents sortants, sont les derniers candidats à présenter leur programme. Ils sont respectivement étudiants en 1^{ère} année de Master Economie et management public et en 2^e année de Master droit comparé des affaires. Ils souhaitent poursuivre leur engagement afin d'achever les projets sur lesquels ils ont travaillé depuis leur élection en octobre 2021, notamment la communication de l'information sur les réseaux sociaux, le développement de l'application mobile MonAssas, l'agenda associatif sur le site internet de l'université.

Dans cet esprit de continuité de leurs actions, Mme SANSAULT et M. TRIFFAULT proposent de :

- poursuivre l'effort de transmission de l'information aux étudiants ;
- renforcer les liens entre les étudiants de l'EPEX ;
- accompagner les étudiants vers le monde du travail ;
- renforcer la prise en compte des questions écologiques ;
- promouvoir et participer aux actions de la commission des droits afin de lutter contre les discriminations sexuelles et sexistes.

M. le Président propose d'ouvrir la possibilité de poser des questions aux candidats.

Aucune question n'est posée.

M. le Président propose de procéder au vote. Il s'agit d'un vote à bulletins secrets à la majorité absolue des membres du Conseil présents ou représentés.

Vote

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue des suffrages exprimés : 20

Résultats

- M. SAIBI et Mme MIRAN : 7 voix.
- M. SOLIMAN et M. GUILLAUME : 8 voix.
- Mme SANSAULT et M. TRIFFAULT : 22 voix.

Mme SANSAULT et M. TRIFFAULT sont élus.

M. le Président félicite Mme SANSAULT et M. TRIFFAULT pour cette réélection et les remercie pour leur engagement. Le travail se poursuivra, en parfaite intelligence et coopération.

Il remercie aussi M. SOLIMAN et M. GUILLAUME ainsi que M. SAIBI et Mme MIRAN, pour la candidature qu'ils ont portée et présentée devant le Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université.

4. Avis sur les critères de composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant

M. le Président explique que la prise en compte de l'engagement étudiant est organisée par le décret du 10 mai 2017 et a fait l'objet d'une circulaire le 23 mars 2022. Cette circulaire rappelle l'importance de l'engagement étudiant et demande aux établissements d'enseignement supérieur de l'encourager et de le valoriser.

Avant la création de l'établissement public expérimental et le changement des statuts de l'Université, les dossiers de l'engagement étudiant étaient examinés au sein des conseils d'UFR. Or, conformément aux statuts de l'Université, le conseil des études et de la vie étudiante définit désormais les conditions de la mise en œuvre des principes des politiques des formations et de vie universitaire, dont l'engagement étudiant. De surcroît, les UFR ont été remplacées par des conseils de formation et de recherche (CFR), qui seront élus à l'automne prochain. Les CFR n'ayant pas la même vocation que les UFR, il n'a pas semblé pertinent de leur confier l'engagement étudiant, préférant la désignation d'une commission *ad hoc*, spécifiquement en charge de l'engagement étudiant, ce qui marque l'importance attachée par l'Université à ce sujet. Cette commission se prononcera sur les dossiers de demande d'engagement étudiant et l'attribution des points, mais elle pourra également avoir vocation, en fonction de la volonté de ses membres, de réfléchir à toutes les questions qui peuvent intéresser l'engagement étudiant. Elle sera présidée, sur proposition du Président de l'Université, par le vice-président de l'Université en charge de la vie étudiante, M. Quentin EPRON.

Cette commission *ad hoc* est composée de 38 membres, 12 membres étudiants, 22 membres enseignants et 4 membres issus du personnel BIATTS de l'Université. Cet équilibre respecte précisément l'équilibre qui prévalait au sein des UFR, entre les différentes composantes de la communauté universitaire.

Les membres étudiants ont 12 sièges, répartis entre les associations étudiantes élues au conseil des études et de la vie étudiante et au conseil d'administration, selon le nombre de sièges

obtenus lors des derniers scrutins. Les 22 membres enseignants, 11 professeurs et 11 autres enseignants, seront nommés par le président de l'Université, sur proposition des départements. La répartition par discipline, discutée devant les départements, est détaillée dans le document qui a été transmis aux membres du conseil. Enfin, les membres BIATTS seront également nommés par le président de l'Université. Tous les membres de cette commission seront nommés par arrêté du Président de l'Université.

Ainsi, il est demandé aujourd'hui à l'instance d'approuver cette répartition des sièges (12 sièges pour les étudiants, 22 sièges pour les enseignants et 4 sièges pour les représentants du personnel BIATTS), selon la représentation précisée dans le document distribué.

Le Conseil adopte à l'unanimité les critères de composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant.

5. Avis sur les critères d'attribution des points des dossiers de l'engagement étudiant

M. le Président indique que ce point a déjà donné lieu à un débat approfondi, devant la commission de la formation et de la vie universitaire de l'ancien conseil académique, puis devant le conseil d'administration de l'Université, au mois d'octobre 2021. Les différentes fonctions qui ouvriraient droit à des points d'engagement étudiant avaient été discutées, ainsi que les critères d'appréciation et les modalités de présentation de dossiers. Les associations étudiantes s'étaient exprimées et avaient proposé des amendements apportés aux critères ici présentés.

Dans le cadre de la création de l'EPEX, il s'agit simplement de rappeler et de faire adopter par le conseil nouvellement élu, les modalités et les critères qui avaient été adoptés par la CFVU du 19 octobre 2021 et approuvés par le Conseil d'administration du 20 octobre 2021, sans qu'aucune modification ne soit apportée à ces critères.

Les dossiers des étudiants ont d'ores et déjà été déposés, sur la base de ce document.

Si le Conseil, et notamment les représentants étudiants, souhaitent apporter des modifications à ce document, elles ne vaudraient que pour la fin de l'année universitaire 2022-2023, ce qui laisse largement le temps de commencer à y réfléchir. M. le Président propose donc de ne pas ouvrir ce jour de débat sur un document qui, de toute façon, ne présente aucune incidence sur les dossiers en cours, mais d'ouvrir une discussion, soit dans le cadre de la commission de l'engagement étudiant, soit parallèlement à cette commission, sur les critères fixés dans le document.

M. EPRON confirme que cette réorganisation va permettre d'uniformiser les pratiques, qui ne dépendront pas des différents conseils d'UFR. Il y aura un point de vue global sur ce sujet, avec des critères uniformes pour l'ensemble des étudiants, ce qui paraît important.

Un autre point mérite d'être souligné : le système comportera deux rapporteurs sur chaque dossier.

Conformément à la politique ministérielle et à la politique de l'université, la question de l'engagement étudiant est appelée à prendre de plus en plus d'importance.

Le conseil adopte, à l'unanimité, les critères d'attribution des points des dossiers de l'engagement étudiant.

6. Désignation des membres de la section disciplinaire issus du conseil des études et de la vie étudiante

Il convient d'élire deux sections disciplinaires : la première, compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, et la seconde, compétente à l'égard des usagers, c'est-à-dire des étudiants.

Monsieur le Président rappelle que jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts, les sections disciplinaires étaient désignées par le conseil académique de l'Université, réunissant indistinctement des membres issus de la commission de la recherche et des membres issus du conseil de la formation et de la vie universitaire.

Dorénavant, la séparation du conseil académique en deux conseils distincts impose de procéder à l'élection des membres des sections disciplinaires en désignant les membres provenant du conseil de la recherche d'une part, et ceux provenant du conseil des études et de la vie étudiante d'autre part.

Les deux nouvelles sections disciplinaires prendront la suite de celles en place jusqu'à présent. La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers reprendra par conséquent les affaires pendantes, nombreuses, pour lesquelles elle a été saisie à l'issue des sessions d'examens de septembre 2021 et de janvier 2022. La nouvelle procédure de plaider-coupable à la disposition des étudiants poursuivis, permet néanmoins d'accélérer la procédure.

Le Conseil de la recherche, qui s'est réuni hier, a élu :

- Pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, Mesdames CHANUT, STRUDEL, GUILLE et DAUXERRE et Messieurs BRENNER, LOTZ, DESCHAMPS et TAWIL.
- Pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers d'une part Mesdames CHANUT, STRUDEL, GUILLE, DAUXERRE et Messieurs BRENNER, LOTZ, DESCHAMPS, TAWIL, enseignants, d'autre part Madame TETTARAVOU et Messieurs GUYOMARC'H et BARRIOLA, étudiants.

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Elle est au total composée de 10 membres enseignants.

8 enseignants (4 professeurs et 4 maîtres de conférences) ont été élus au sein du conseil de la recherche ; 2 enseignants (autres enseignants titulaires exerçant des fonctions d'enseignement) doivent en conséquence être élus au sein du conseil des études et de la vie étudiante.

Pour le collège des autres enseignants titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, se sont déclarés candidats Madame Louise JACOB, Monsieur Jean-François FROUSTEY. Madame JACOB n'est pas élue au sein du conseil mais conformément à l'article R712-18 du Code de l'éducation, elle est appelée à compléter la section disciplinaire.

Pour ce collège, il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir.

Avant de passer au vote, il convient de demander si un membre du conseil souhaite présenter une autre candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée en séance.

Le conseil procède au vote afin d'élire les autres enseignants titulaires exerçant des fonctions d'enseignement de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Après dépouillement, 1 bulletin est dénombré.

Tous les candidats sont élus à la majorité.

Sont élus pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants Madame JACOB et Monsieur FROUSTEY.

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Elle est composée de 24 membres : 12 enseignants (6 professeurs et 6 maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens de l'article R. 811-14 du Code de l'éducation) et 12 étudiants.

8 enseignants (4 professeurs et 4 maîtres de conférences) et 3 étudiants ont été élus au sein du conseil de la recherche.

Se sont déclarés candidats 4 enseignants (2 professeurs et 2 personnels assimilés au sens du 2^o de l'article R. 811-14 du Code de l'éducation) et 9 étudiants doivent en conséquence être élus au sein du conseil des études et de la vie étudiante.

Pour le collège des professeurs, se sont déclarés candidats Madame ALOUPI et Monsieur HOLEINDRE, élus au sein du Conseil des études et de la vie étudiante.

Pour le collège des personnels assimilés au sens du 2^o de l'article R. 811-14 du Code de l'éducation, se sont déclarés candidats Madame JACOB et Monsieur FROUSTEY. Madame JACOB n'est pas élue au sein du conseil mais conformément à l'article R711-16 du Code de l'éducation, elle est appelée à compléter la section disciplinaire.

Pour le collège des étudiants, se sont déclarés candidats Mesdames RACHIDI, BASIDIK, SANSAULT et DE CIBON d'une part, Messieurs SAÏBI, SOLIMAN, GIRARD, GUILLAUME et GONIAK d'autre part, élus au sein du Conseil des études et de la vie étudiante.

Pour ces trois collèges, il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir.

Avant de passer au vote, il convient de demander si un membre du conseil souhaite présenter une autre candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée en séance.

Le conseil procède au vote afin d'élire les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Il est en premier lieu procédé à l'élection des professeurs par vote à bulletin secret, les électeurs étant uniquement les professeurs.

Après dépouillement, 10 bulletins sont dénombrés.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection des personnels assimilés au sens du 2^o de l'article R. 811-14 du Code de l'éducation par vote à bulletin secret, les électeurs étant uniquement des personnels assimilés au sens du 2^o de l'article R. 811-14 du Code de l'éducation.

Après dépouillement, 1 bulletin est dénombré.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Il est enfin procédé à l'élection des étudiants par vote à bulletin secret, les électeurs étant uniquement des étudiants.

Après dépouillement, 13 bulletins sont dénombrés.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Sont élus pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, d'une part Mesdames ALOUPI, JACOB et Messieurs HOLEINDRE, FROUSTEY, enseignants, d'autre part Mesdames RACHIDI, BASIDIK, SANSAULT et DE CIBON et Messieurs SAÏBI, SOLIMAN, GIRARD, GUILLAUME et GONIAK étudiants.

Les deux nouvelles sections disciplinaires prendront la suite de celles en place jusqu'à présent. La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers reprendra par conséquent les affaires pendantes, nombreuses, pour lesquelles elle a été saisie à l'issue des sessions d'examens de septembre 2021 et de janvier 2022. La nouvelle procédure de plaider-coupable à la disposition des étudiants poursuivis, permet néanmoins d'accélérer la procédure.

7. Avis sur la feuille de route pour la transition écologique

M. le Président accueille devant le Conseil le Professeur Bertrand Seiller, chargé de mission à la performance environnementale de l'Université. M. le Président le remercie d'avoir accepté cette mission et d'avoir travaillé en étroite collaboration avec les associations étudiantes intéressées au sujet, pour aboutir à la feuille de route qui va être exposée.

M. SEILLER tient à souligner que des initiatives avaient été prises sous la présidence de Monsieur LEYTE et par les services de l'administration de l'Université, pour améliorer l'empreinte écologique. Désormais, il apparaît une volonté de renforcer la dynamique en la

matière, avec davantage de cohérence et une globalisation nouvelle, via une impulsion renforcée.

La feuille de route pour la transition écologique s'inscrit dans ce cadre. L'initiative provient d'associations étudiantes, principalement l'UDDA, ainsi qu'Assas Environnement et Noise Assas. Le projet qui a été élaboré a ensuite suscité l'accord de toutes les associations étudiantes représentées dans les précédents conseils centraux.

M. SEILLER remercie Gabriel Stettler, doctorant de l'Université, pour le rôle central qu'il a joué dans l'impulsion de ce projet.

La feuille de route compte quatre axes principaux qui rassemblent chacun quelques objectifs pour guider la transition écologique.

M. SEILLER proposera un rapport annuel, qui permettra de suivre l'état d'avancement de chacun des dossiers.

Un premier rapport annuel peut être exposé, avant même l'adoption de cette feuille de route. En effet, en une année, les travaux ont déjà été nombreux avec notamment :

- l'installation de fontaines à eau dans les halls des centres Assas, Vaugirard 1 et Guy-de-la-Brosse, afin de permettre aux étudiants de substituer leurs bouteilles en plastique à des gourdes ;
- la rénovation énergétique du centre Vaugirard 1 qui s'achèvera en fin d'année 2022 ;
- l'incitation à favoriser les achats responsables de fournitures de bureau et à grouper les commandes pour atteindre un seuil minimum de 50 euros.

Diverses autres initiatives sont en cours de réflexion et devraient progresser, comme le projet de tri sélectif.

Enfin, des boîtes à livres seront installées dans les différents centres pour des romans, ouvrages grand public mais aussi des manuels ou des ouvrages des différentes disciplines.

D'autres sujets sont en cours de réflexion, pour une mise en œuvre plus lointaine :

- la disparition des imprimantes individuelles dans les bureaux, remplacées par des copieurs centralisés par étage ou par service ;
- la lutte contre le gaspillage du papier et les fiches de TD imprimées et la mise en place d'un système où l'étudiant déciderait en début d'année de recevoir ou non des fiches de TD ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques qui produiraient de l'électricité consommée le jour de sa production. Pendant les périodes de vacances ou en cas de surproduction, l'électricité serait vendue, ce qui rentabiliserait le coût de l'installation. Une étude de faisabilité d'un point de vue immobilier ou juridique est nécessaire ;

M. SEILLER fait état par ailleurs d'une coquille présente dans la feuille de route. La recherche juridique en matière environnementale ne sera pas la seule à être promue, mais bien la recherche sur les questions environnementales, toutes disciplines confondues. Il prie l'instance de bien

vouloir adopter la feuille de route avec cette correction. L'objectif qui illustre cet axe montre que la démarche est véritablement pluridisciplinaire.

M. le Président remercie M. SEILLER pour cette présentation volontariste. M. le Président atteste de l'attention et de l'engagement de M. SEILLER auprès de l'administration et de la présidence de l'Université. Cette démarche s'inscrit plus largement dans une volonté de sensibiliser la communauté universitaire à la situation écologique dans une perspective de certification de l'Université, ce sur quoi le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche tient à agir.

M. SEILLER précise que le développement de l'enseignement sur les questions environnementales pourrait être favorisé notamment grâce à la chaire de professeur junior en droit public sur la santé environnementale.

M. MERCIER souligne l'importance d'un enseignement relatif aux questions environnementales et ce, au-delà d'une simple sensibilisation des étudiants. Dans ce cadre, un groupe de travail interdisciplinaire réfléchit déjà à ces questions. Il espère que la feuille de route permettra d'accueillir avec bienveillance toute nouvelle proposition d'enseignement.

M. le Président indique que la feuille de route va exactement dans ce sens. C'est aussi pour cette raison qu'un état d'avancement sera proposé devant les différents conseils. Cette question est également un élément de réflexion sur l'offre de formation, en vue de la signature du prochain contrat quinquennal avec l'Etat.

M. PETER indique que l'EFREI, école du numérique, s'inscrit dans une démarche comparable, notamment sur la question des enseignements. Il serait pertinent de coordonner un travail conjoint sur l'ensemble de ces sujets.

M. SEILLER ajoute que le département des sciences de gestion, très en pointe sur les questions environnementales, propose une certification numérique responsable, via une start-up spécialisée dans les dispositifs de formation. Cette formation, qui présente un coût, pourrait être mise en place pour que les étudiants qui ont obtenu la certification forment leurs camarades et jouent un rôle de relais.

M. le Président se félicite que les établissements composantes puissent contribuer à la mutation écologique de l'Université. Cela fait partie des sujets sur lesquels il est tout à fait possible de déployer de la transversalité. Le groupe de recherche évoqué par M. MERCIER en est un exemple, car il implique toutes les disciplines de l'Université. Cet échange de bonnes pratiques est important, tant dans la démarche d'enseignement que potentiellement aussi sur la feuille de route. Il est déterminant de travailler de concert avec l'ensemble des établissements composantes intéressés. M. le Président sait que Frédéric Meunier, directeur de l'EFREI, est particulièrement impliqué en la matière.

Mme PELE signale que les professeurs de gestion introduisent régulièrement dans leurs propres cours des thèmes liés au développement durable, notamment dans le management de projets. De même, l'entrepreneuriat responsable est orienté vers ces préoccupations. Un état des lieux de ce qui existe déjà et de ce qui pourrait être renforcé mériterait d'être produit.

M. le Président remercie à nouveau M. SEILLER pour sa présentation et son engagement en matière écologique.

La feuille de route pour la transition écologique est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 10.

Le Président
Stéphane BRACONNIER